

Pour donner une idée de l'état d'esprit qui régnait au duché de Luxembourg avant l'avènement des Archiducs, rappelons que par lettres patentes du 12 juin 1595 le roi d'Espagne, à la requête de *Paul de la Roche* (von der Feltz), mayeur à Remich et justicier à Grevenmacher, accorda à celui-ci «le tiers des amendes et le dixième des confiscations et compositions amiables qui écherront sous la maierie de Remich.» Motif de cette générosité: «exécution fréquente des sorcières que l'on a découvert en icelluy quartier.» (21)

Les Archiducs se rendaient-ils compte de l'horreur des procès de sorcellerie? Nous n'osons l'affirmer mais nous devons reconnaître qu'ils édictèrent deux ordonnances tendant à en réduire certains abus: celle de 1606 prescrivant que dans les procès portés devant les échevins, ceux-ci devaient «prendre l'avis du Conseil provincial qui désignerait un commissaire pour surveiller la procédure»; celle de 1612 interdisant la condamnation à mort des sorciers ou sorcières «qui n'auraient pas atteint l'âge de la puberté». (22) Faut-il rappeler que ces mesures restèrent encore pendant des années sans grande efficacité et que le dernier procès de sorcellerie eut lieu à Echternach en 1692? A cette occasion d'ailleurs le Conseil provincial prononça l'acquiescement de la prévenue. (23)

* * *

Voici quelques données sur les rapports entre les Archiducs et les différents ordres religieux établis au pays de Luxembourg.

Charles Quint (1531) et Philippe II (1581), tout en confirmant les anciens privilèges de l'abbaye *de Munster*, en avaient exclu la haute justice à exercer sur les biens et les hommes, haute justice que les Bénédictins pourraient acquérir à l'avenir. Le 3 juin 1600 les Archiducs, de leur côté, en font de même. Cette situation quasi indépendante du monastère n'empêchera pas celui-ci d'avoir recours aux Souverains lorsqu'il s'agit, en cette année 1600, d'accorder «un pain d'abbaye» sur le couvent à Jean Leucken de Gal.

L'abbé Hamblin étant décédé le 5 mai 1602 et les suffrages devant se faire en présence d'une commission, les Archiducs désignèrent à ces fins l'abbé *Bertels* d'Echternach et *Antoine Houst* (dont nous avons déjà parlé). Dom *Pierre Roberti* fut proposé par ses pairs et nommé par les souverains par lettres patentes du 27 août de la même année.

En avril 1606 l'abbé Roberti posa la première pierre «des riches et beaux édifices qu'il fit élever au dedans et au dehors du couvent de Neumunster.»

Sept ans plus tard les Archiducs lui firent payer par le conseiller et receveur des domaines F. d'Arimont 1000 florins comme première contribution à l'érection de la somptueuse sépulture destinée à Jean l'Aveugle, sépulture qui devait remplacer le mausolée placé en 1384 devant le tombeau du roi de Bohême dans l'abbaye d'Almunster et détruit en 1543.

Le monument exécuté en marbre de Paros, en albâtre et en jaspe, racontait sur ses bas-reliefs les exploits de Jean l'Aveugle et contenait une épitaphe de l'illustre Puteanus qui, comme nous l'avons vu (v. chap. V-4, avait passé par Luxembourg. La translation des restes du héros de Crécy depuis l'église des